

31 MAI 2016

## La Région Ile-de-France et Bpifrance lancent un « Prêt croissance » pour les TPE et renforcent le fonds de garantie pour le financement des PME

Avec un budget de 137 millions d'euros en 2016 pour le développement économique et l'innovation, la région Ile-de-France accompagne fortement la dynamique entrepreneuriale francilienne, grâce aux aides pour le financement et la création d'entreprises. Mais, en dépit du taux élevé de créations d'entreprises dans la région avec plus de 140 000 entreprises créées en 2015, l'économie francilienne reste peu créatrice d'emplois.

Dans un contexte économique fragile, certaines TPE et PME ont parfois du mal à accéder à des financements bancaires souvent exigeants en termes de caution ou d'usages. Paradoxalement, il est plus facile, aujourd'hui, pour une entreprise de se faire prêter 1 million d'euros que 10 000 euros. Ces difficultés de financement entravent la croissance et le développement des TPE et des PME, et donc leur capacité à créer des emplois. Elles ont été soulignées par beaucoup d'acteurs économiques lors de la grande conférence sur la croissance et l'emploi que Valérie Pécresse a réunie le 21 mars dernier à la Région.

### « Prêt croissance »

C'est pourquoi la Région, en partenariat avec Bpifrance, a décidé de renforcer l'offre de financement avec la mise en place d'un « Prêt croissance » pour les TPE et PME, destiné aux entreprises de plus de 3 ans, de moins de 50 salariés, exerçant l'essentiel de leur activité sur le territoire francilien, sans caution prise sur le dirigeant. Ce prêt sera d'un montant compris entre 10 k€ et 50 k€ par an, d'une durée de 5 ans avec un différé de remboursement d'un an. Ces prêts sont destinés à financer les investissements matériels et immatériels d'un projet de développement, que ce soit pour du besoin en fonds de roulement (BFR) ou d'autres dépenses (recherche et développement, publicité, marketing ou logiciels), peu financés par les banques du fait de la difficulté à prendre des garanties.

Le principe de ce prêt est d'avoir un financement partagé entre les banques traditionnelles d'un côté et Bpifrance de l'autre. Ce partage est la garantie de financer des dossiers sains mais qui seraient refusés dans le seul système privé du fait de leur niveau de risque. Ce prêt pourra être sollicité *via* 2 canaux : soit directement auprès de la banque privée de la TPE, qui pourra lui proposer un prêt partagé avec Bpifrance ; soit par le biais de la plateforme web dédiée qui sera mise en place au cours du mois de juillet afin de soumettre un dossier en ligne et d'entrer en contact avec Bpifrance.

Ce partenariat Région Ile-de-France / Bpifrance devrait au final permettre la distribution de 1 000 prêts par an. Ce qui correspond à un effort régional conséquent de 6 M€ chaque année, inscrits au budget de la Région et versés à Bpifrance pour la gestion du dispositif.

### Renforcement du fonds de garantie pour tripler le nombre de PME bénéficiaires

À la mise en place de ce nouveau prêt, s'ajoute le renforcement de l'offre de financement en garantie des PME. Créé en 2001, le Fonds Régional de Garantie est un mécanisme qui a pour but de faciliter l'octroi de prêts bancaires en partageant une part du risque avec le banquier. En 15 années, il a permis l'octroi de 2,6 milliards de prêts à 5 000 PME franciliennes, soit 180 M€ par an et 300 M€ entre 2011 et 2015. La Région, en accord avec Bpifrance, a décidé d'en doubler le volume d'intervention jusqu'à 600 millions d'euros de prêts bancaires par an. Cet objectif sera atteint dès 2017. 3 000 PME devraient ainsi bénéficier d'une garantie régionale chaque année.

Ce fonds permet très concrètement de limiter le montant de la caution solidaire du dirigeant demandée par la banque. Un prêt bancaire peut ainsi être co-garanti jusqu'à 70 % maximum, Bpifrance venant apporter un euro pour chaque euro du Fonds Régional de Garantie (35 % FRG – 35 % Bpifrance – 30 % banque).

Pour atteindre cet objectif de doublement, **3 leviers de développement** :



- accorder des prêts de plus petite taille, ce qui permet de mieux couvrir et de faciliter l'accès aux crédits bancaires des TPE ;
- diversifier les secteurs d'activité soutenus et mettre fin aux exclusions sectorielles. En effet, le FRG se concentre actuellement sur 4 grands secteurs – commerce, industrie, activités scientifiques et techniques, information et communication. Il sera élargi aux activités liées à l'énergie, la défense et la publicité, aujourd'hui exclues de son champ d'intervention ;
- élargir la cible des entreprises bénéficiaires du FRG vers le haut, en direction de grosses PME au-delà de 50 salariés notamment, pour des besoins significatifs de financement immatériel.

Cette opération se fait à coût nul pour la Région puisqu'elle s'appuie sur la réutilisation des fonds déjà apportés par la Région et sur un effet de levier renforcé sur les ressources publiques.

**Valérie Péresse** : « *J'ai dit vouloir être une région « pro-business », tournée vers les entrepreneurs pour être à leurs côtés, pour faciliter leur croissance et leur développement. Le nouvel outil de financement "Prêt croissance" pour les entrepreneurs de TPE confrontés à des difficultés d'accès au financement bancaire s'inscrit dans cette démarche. L'esprit d'entreprise est très vif dans notre région, mais il faut aider les entreprises à grandir et à prospérer de manière durable* ».

**Nicolas Dufourcq** : « *La Région Ile-de-France est le premier partenaire régional de Bpifrance. Grâce à ce partenariat, nous avons accompagné ensemble plus de 1 000 entreprises franciliennes en 2015. Ce partenariat se développe encore aujourd'hui par la mise en place d'un prêt spécifique aux TPE et par le renforcement du Fonds Régional de Garantie. Nous nous engageons ainsi ensemble à faciliter encore plus l'accès des entreprises franciliennes au financement* ».

#### À propos de Bpifrance

**Bpifrance**, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. **Bpifrance** assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface.

**Bpifrance** propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de 42 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), **Bpifrance** constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. **Bpifrance** agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- accompagner la croissance des entreprises ;
- préparer la compétitivité de demain ;
- contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

Plus d'information sur : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr) – Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance

#### Contacts presse :

**Bpifrance**  
**Antoine Mathot**  
Tél. : 01 41 79 86 08  
[antoine.mathot@bpifrance.fr](mailto:antoine.mathot@bpifrance.fr)

**Région Ile-de-France**  
**Laureen Favier**  
Tél. : 01 53 85 78 15  
[laureen.favier@iledefrance.fr](mailto:laureen.favier@iledefrance.fr)